

d'exposer les raisons portant à croire qu'il y a lieu de proposer une mesure de rechange dans le même domaine. Voilà ce que propose notre amendement et j'espère que Votre Honneur le jugera réglementaire afin que la Chambre puisse se prononcer sur cette importante question.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Il n'est rien de mieux, monsieur l'Orateur, que de vous souhaiter la bienvenue à votre retour à la Chambre avec un argument fascinant dont nous débattons et qui sera lu avec intérêt par les députés, ce soir et d'autres soirs. Ils s'intéressent évidemment à cette question passionnante.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a traité rapidement de la question. J'aimerais dire brièvement une chose ou deux à l'appui du principe qu'il voudrait voir Votre Honneur accepter, sans pour autant donner à entendre que nous admettons l'amendement proprement dit. L'adoption d'un amendement motivé n'entraînerait pas le rejet immédiat du bill. Il serait possible d'en présenter un autre ultérieurement. A la suite des remarques de mon chef, je dirais que ce bill est insuffisant. Sous bien des aspects, il ne fournit aucun moyen de résoudre le problème qui le motive. Néanmoins, si on ne faisait rien d'autre, il comporterait encore une valeur minimale—ce serait comme mettre dehors par moins 40 un homme souffrant de pneumonie, avec ses gants, qu'il porte d'autres vêtements ou non.

Nous n'appuyons pas ce principe dans le même esprit que nous le ferions s'il s'agissait d'un renvoi à six mois qui aboutirait à torpiller le projet de loi. Pour incomplet qu'il soit, si le gouvernement refuse d'entendre raison, et si nos opposants refusent d'en élargir la portée, il possède une certaine valeur minime. C'est là un fait que nous reconnaissons, et c'est pourquoi nous sommes d'accord pour que l'on engage le débat sans tarder.

Pour ce qui est de l'énoncé même de l'amendement proposé, nous ne pouvons l'accepter. Il faudra que nous puissions par la suite faire connaître notre opinion à cet égard, si Votre Honneur approuve cet amendement. Néanmoins, je le répète, les mesures que l'on nous a présentées sont, dans l'ensemble, insuffisantes, et c'est pourquoi nous estimons qu'un député devrait avoir pouvoir de demander que l'on y ajoute d'autres propositions qui ne modifieraient pas notre position vis-à-vis du principe lui-même.

● (5:10 p.m.)

L'amendement du député de York-Sud propose que le gouvernement songe à présenter des mesures visant à stimuler l'industrie canadienne, ce qui réglerait le problème qui fait l'objet de ce bill et irait probablement plus loin, d'après la déclaration ferme et exacte de mon chef selon lequel nous sommes aux prises avec un très grave chômage, dont nous énumérons les causes ici depuis un certain temps. Ce que le gouvernement fait actuellement aggrave sérieusement une situation existante. N'oublions pas que si cette situation est actuellement très grave, cette mesure l'aggraverait hors de toutes proportions.

Une fois encore l'amendement parle de «s'assurer de nouveaux débouchés pour les exportations du Canada» et de «protéger les emplois canadiens». Comme ce bill est

insuffisant, il faut que le gouvernement examine les autres possibilités proposées par le député de York-Sud. En fait, mon chef a indiqué qu'il se peut que nous proposons nous-mêmes d'autres solutions de rechange bien qu'en des termes différents.

Ce que je veux dire, c'est que les mots employés pour décrire cette loi: loi ayant pour objet «de soutenir l'emploi au Canada en atténuant les effets néfastes qu'entraîne pour l'industrie canadienne l'imposition de surtaxes étrangères à l'importation», sont assez justes en tant que tels, mais, à notre avis, nous devrions nous attacher aux causes profondes et aux remèdes essentiels, et c'est, je pense, ce que le député de York-Sud tente de faire par son amendement.

Comme nous semblons avoir de la difficulté à établir des précédents canadiens, je vais en citer à Votre Honneur un ou deux de la Grande-Bretagne. Le 23 avril 1968, on avait proposé à la Chambre des communes de Westminster l'amendement motivé suivant qui, manifestement, a été adopté. Il se rattachait à un bill concernant la discrimination raciale.

La Chambre, tout en condamnant de nouveau la discrimination raciale et en acceptant la nécessité de prendre des dispositions en vue d'améliorer la situation, refuse, néanmoins, d'accorder la deuxième lecture à un bill qui, en définitive, dans son application pratique, ne contribuera pas à créer l'harmonie entre les races.

Votre Honneur peut très bien dire qu'essentiellement le libellé de cet amendement diffère de celui qu'a proposé le député de York-Sud, et si nous-mêmes proposons un amendement, nous serons peut-être contraints de recourir à un libellé semblable à celui qu'on a employé à Westminster.

Puis-je citer un second précédent qui va dans le même sens, un amendement à un bill établissant un système décimal:

La Chambre, tout en acceptant d'instaurer en 1971 un système décimal de monnaie, refuse d'accorder la deuxième lecture à un bill prévoyant que la base de la nouvelle monnaie devrait être la livre—de nouvelles pièces d'un penny ou d'un demi-penny.

Autrement dit, on retrouve dans les deux amendements l'idée que la proposition tend, dans une certaine mesure, à faire disparaître un mal ou à fournir un remède; mais que le remède serait bien plus sûr s'il était accompagné d'autres antidotes. Comme le député de York-Sud a proposé une motion en ce sens, j'appuie le principe de sa thèse sans renoncer à notre droit de refuser les termes de la motion elle-même. C'est le point que je voulais faire ressortir avant de m'asseoir.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais m'associer à mon collègue de Peace River pour présenter très brièvement certains arguments quant à l'admissibilité, du seul point de vue de la procédure d'un amendement de ce genre. L'acceptation d'amendements bien raisonnés s'est heurtée, ces derniers mois, à des difficultés qui, il faut bien le dire, sont devenues de plus en plus apparentes. Puis-je me permettre de faire remarquer à Votre Honneur, sans m'en prendre pour autant aux arguments d'ordre technique qu'ont avancés soit le député de Peace River soit celui de Win-